



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Date de convocation : 26 mai 2021

Président de séance : Thomas TERRIER

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 10

Présents : Thomas TERRIER, Anne-Violaine DAUER, Jean-François NORE, Fany DELPLANCQ, Fabrice ROUSSEAU, Sophie THIMONIER, Pascal MESSINA, Céline RAYMOND, Gabriel MATHIEU

Absents, excusés : Axel RINDBORG ayant donné pouvoir à Thomas TERRIER

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du Préfet et notamment des noms des démissionnaires qui ont refusé de siéger au Conseil municipal. Les remontées de listes permettent au Conseil d'être constitué de 10 conseillers et de pouvoir continuer de fonctionner en attendant le premier tour des élections municipales fixées au 4 juillet 2021.

1. Désignation du secrétaire de séance

Anne-Violaine DAUER est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2021

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Avis Chambre Régionale des Comptes / Budget primitif 2021

Monsieur le Maire indique qu'il a aujourd'hui 2 bonnes nouvelles à partager : la CRC a rendu son avis et le Préfet a arrêté le budget. La commune retrouve donc son budget et par là même sa capacité à rattraper le retard pris depuis 2 mois en investissement, notamment dans le domaine de la sécurité. Le budget est en équilibre et le rapporteur a retenu toutes les dépenses qui avaient fait l'objet d'une approbation par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que :

- Le projet de budget communal, constitué d'un budget général et d'un budget commercial, a été rejeté par le Conseil municipal le 29 mars 2021 puis le 12 avril 2021.
- Le Préfet du Département de la Haute-Savoie a saisi la CRC le 23 avril 2021
- Le 25 mai 2021 la CRC a communiqué à la commune son avis accompagné d'un projet de budget « a minima » correspondant aux dépenses ayant reçu une validation en Conseil municipal
- Le 31 mai 2021 le Préfet a été arrêté le budget et l'a notifié à la commune
- La commune dispose désormais d'un budget et peut de nouveau exercer sa compétence en matière budgétaire et décider des opérations non retenues.

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil l'avis de la Chambre régionale des comptes. Il ne révèle pas d'anomalies particulières mais souligne la prudence budgétaire voulue par les élus. L'avis de la CRC et l'arrêté du Préfet ont été immédiatement affichés et publiés sur le site internet de la commune à réception.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Vu l'article L1612-2 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Prend acte de l'avis de la Chambre régionale des comptes sur le budget primitif 2021

4. Détermination du nombre d'adjoints et élection d'une 5^{ème} adjointe

Le Maire rappelle la délibération n°2020-29 du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à cinq (5). Suite à la démission de Claire RIGAL de ses fonctions de 5^{ème} adjoint, il convient que le Conseil municipal se prononce sur le nombre d'adjoints.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Maintient le nombre d'adjoints au maire à cinq (5) et demande à Monsieur le Maire de procéder à l'élection du 5^{ème} maire-adjoint

Après appel à candidature, Sophie THIMONIER se porte candidate.
Elle indique qu'elle habite Veyrier depuis 20 ans et qu'elle a à cœur de s'engager et de participer à la vie du village.

Considérant que cette élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins : 10 (dix)
Bulletins blancs : 0 (zéro)
Bulletins nuls : 0 (zéro)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10 (dix)
Majorité absolue : 6 (Six)

Sophie THIMONIER a obtenu 10 (dix) voix.
Sophie THIMONIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 5^{ème} Maire-adjoint et immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le Maire félicite la nouvelle adjointe et indique qu'elle aura en charge les affaires scolaires et périscolaires. Il a été en effet estimé qu'avec une DGS et une comptable, un adjoint aux finances n'est pas nécessaire dans une commune de la taille de Veyrier.

Anne-Violaine DAUER qui est désormais déléguée à l'urbanisme est ravie que Sophie THIMONIER prenne la suite de la gestion de l'école et la remercie.

5. Indemnités des élus

L'indemnisation du maire et des adjoints est définie par les articles 2123-20 à 24 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux nouveaux adjoints élus le 19 avril 2021, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, il est proposé de fixer aux taux maximums les indemnités mensuelles sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique concernant les indemnités mensuelles du maire et des adjoints, selon les textes en vigueur pour la tranche de population de 1 000 à 3 499 habitants

Adjoints : 19,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE le taux des indemnités de fonction des élus locaux à 19,80 %

D'autre part, par décret du 20 février 2017, la commune a été renouvelée dans son classement de station touristique. Ce classement offre la possibilité de majorer les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, compte tenu du volume accru des activités d'une commune touristique. Il est proposé de fixer la majoration des indemnités pour les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants à 50 %.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** le taux de majoration touristique à 50 %
- **ADOPTE** le taux des indemnités de fonction des élus locaux rappelées dans le tableau suivant :

	Taux	Montant brut mensuel*	Majoration touristique 50 %	Total brut mensuel
Maire : M. Thomas TERRIER	51,60%	2 006,93 €	1 003,47 €	3 010,40 €
1 ^{er} adjoint : Anne Violaine DAUER	19,80%	770,10 €	385,05 €	1 155,15 €
2 ^{ème} adjoint : Jean-François NORE	19,80%	770,10 €	385,05 €	1 155,15 €
3 ^{ème} adjoint : Fany DELPLANCQ	19,80%	770,10 €	385,05 €	1 155,15 €
4 ^{ème} adjoint : Fabrice ROUSSEAU	19,80%	770,10 €	385,05 €	1 155,15 €
5 ^{ème} adjoint : Sophie THIMONIER	19,80%	770,10 €	385,05 €	1 155,15 €

* Base : indice brut terminal de la fonction publique

Pour information, valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique au 01/01/2019 (indice 1027) : 3 889, 40 €

6. Modification et sécurisation des accès à la plage de la Brune

Jean-François NORE explique que l'absence de budget a bloqué les opérations prévues pour être mises en œuvre avant cet été. Il explique que le Conseil envisage un réaménagement profond de l'accès à la plage permettant la possibilité de faire demi-tour plus haut, de supprimer les voitures sur le bas, pour mieux accueillir les 2 roues et repositionner l'accès PMR. Le but est de fournir un meilleur confort, dans la lignée des actions prises depuis un an à savoir la plage non-fumeur,



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 1^{er} juin 2021

l'augmentation des tarifs de stationnement pour financer les services notamment les maîtres-nageurs sauveteurs et les stages mini-sauveteurs et le label Pavillon bleu présent depuis environ 10 ans grâce à l'action d'Anne-Violaine DAUER.

7. Aménagements de sécurité sur les voies principales du village

Jean-François NORE explique que le Conseil souhaite entreprendre dès le mois de juin la sécurisation piétons/cycles sur les principaux axes de la commune, fruit de la concertation avec les associations. En effet, le Département construit la voie verte mais ne se charge pas du centre village : cette voie verte fait néanmoins l'objet de toutes l'attention des élus eu égard aux accidents qui s'y produisent trop régulièrement. Il a notamment été obtenu du Département qu'il réalise un muret de protection sur la partie de voie cyclable depuis l'institut Mérieux jusqu'au giratoire des Pérouzes : ces travaux auront lieu du 14 au 18 juin et seront complétés par un habillage bois après la haute saison.

Une hausse de tous les flux de circulation est constatée actuellement, qui va aller en augmentant encore avec la pleine saison. C'est pourquoi d'ici la fin du mois des travaux de peinture et de résines spécifiques anti-dérapantes seront effectués dans la traversée du village pour que les véhicules à moteur se sentent en terrain cyclable. Des panneaux lumineux seront également commandés et posés cet automne pour signaler les passages piétons et une portion de trottoir manquant vers l'institut de bien-être sera recréée avec des stationnements longitudinaux. Ce projet est estimé à 155 000 € et la consultation va être lancée avec l'espoir de pouvoir réaliser les travaux dès fin juin.

D'autre part, une réflexion a été initiée sur le secteur Mont veyrier/Route de la Corniche. Dès cet été une voie pour mobilités douces sera tracée depuis la route du Mont Veyrier jusqu'à la route de la Corniche côté lac, avec des pictogrammes permettant de l'identifier comme telle. La route du Mont Veyrier fait l'objet d'une étude pour créer des ralentissements et sécuriser les stationnements des riverains. Route de la Corniche, une étude de sécurisation des eaux pluviales et un projet d'aménagement en voie apaisée à vocation touristique sont entrepris. Ces travaux seront coordonnés avec l'enfouissement complet de tous les réseaux programmé à l'automne 2021 ; ils devront être terminés pour l'été 2022.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve le projet de sécurisation des voies principales de la commune tel que décrit ci-dessus
Prend acte et approuve une dépense prévisionnelle de 155 000 € HT

8. Informations

- **Horaires de la Poste**

Anne-Violaine DAUER donne lecture du courrier reçu de la Directrice de secteur de la Poste, qui nous informe qu'encore une fois les horaires d'ouverture sont réduits : le bureau sera ouvert à partir du 19/07/2021 uniquement du lundi au vendredi de 14h à 16 h30. Il s'agit d'une tendance nationale constante mais particulièrement à Veyrier la direction cherche à faire fermer le bureau de Poste. Les habitants seront appelés à se manifester dans un cadre qui reste à définir afin que la population puisse se faire entendre. Le Maire ajoute que la mobilisation sera déterminante pour conserver une Poste digne de ce nom.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Jean-François NORE s'inquiète de la disparition de ce service public et suggère d'initier une réflexion pour créer un bureau multiservices unique regroupant les services dont les habitants auraient besoin.

- **Toilettes de la plage de la Brune**

Jean-François NORE explique qu'en raison de la mise aux normes nécessaire de la partie toilettes et vestiaires du personnel travaillant dans le chalet buvette, il a fallu consacrer au restaurant un cabinet de toilette et créer une douche, réservés à leur usage exclusif. Pour cette raison, il ne reste actuellement plus que 2 toilettes pour la plage publique.

C'est la raison pour laquelle le projet de toilettes sèches a été envisagé. Ce projet a dû faire l'objet de modifications : les emplacements envisagés, soit en bordure directe de la propriété voisine, soit juste au-dessus de la pataugeoire, ne semblaient pas opportuns, à la fois pour les éventuelles nuisances engendrées que pour la réduction de la surface de la plage que nous essayons au contraire d'agrandir. En effet les normes PMR nous auraient contraints à créer sur la plage une grande rampe d'accès en dur.

Par conséquent, un nouvel emplacement est à l'étude, ce qui va repousser l'installation à l'automne, en même temps que le réaménagement de l'accès à la plage afin de réduire les coûts d'intervention. En attendant, 3 toilettes temporaires et 3 urinoirs vont être loués et mis en place d'ici l'été. Ils seront habillés de bois pour permettre une intégration esthétique satisfaisante. Jean-François NORE remercie chaleureusement le responsable des services techniques pour son efficacité dans ce dossier.

- **Lac**

Dans le cadre de sa commission Lac, cette année le SILA lance son Plan Lac 2030 (projet annexé). Même si le lac appartient à l'Etat, il est très important pour notre commune. C'est pourquoi la commission Boucles a revu son règlement pour interdire notamment les bateaux à ballastes dont les réservoirs, non vidés d'un plan d'eau à un autre, peuvent transférer des espèces invasives nuisibles au lac. Elle a également limité le gabarit des bateaux pour préserver nos installations de boucles comme la chaîne mère et permettre des amarrages en toute sécurité.

Sur la question des accès au lac, il faudra établir un plan à long terme de rénovation des accès, plage comprise, pour assurer un accueil satisfaisant du tourisme tout en contrôlant la fréquentation.

Jean-François NORE ajoute qu'un chenal pour les paddles va être créé plage de la Brune pour permettre un accostage facile.

Anne-Violaine DAUER indique que le dépôt minute de la plage va être réaménagé. Un banc et un cendrier sont installés pour les fumeurs à l'extérieur de l'enceinte de la plage.

Monsieur le Maire signale que d'importants travaux de changement des vannes d'exutoire du lac au niveau du pont de Bonlieu à Annecy auront lieu à la rentrée et qu'il faudra prévoir de grosses perturbations du trafic.

- **Mobilités**

Anne-Violaine DAUER signale que des bus gratuits seront mis en place cet été sur les 2 rives. Le circuit pour notre commune sera Annecy-Veyrier village-Retour par la plage. En complément une navette desservira la Forclaz et une autre le Semnoz. Des navettes lacustres payantes reprendront également du service. Ces dispositifs seront disponibles du 5 juin au



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 1^{er} juin 2021

26 septembre 2021. Une application sera proposée, regroupant tous les horaires de ces navettes et les horaires des bus seront mis en ligne.

Un box provisoire « Vélonécyc 60 minutes » a été mis en place à côté de la Poste, un définitif plus esthétique arrivera la semaine prochaine. Il permet de louer un vélo pour de court trajet : la première demi-heure est gratuite.

Tous ces dispositifs sont des tests sur les mobilités saisonnières afin d'initier un changement plus profond dans les habitudes.

- **Communication et agenda**

Jean-François NORE indique que la commune a souscrit à **CityAll**, une application largement utilisée dans les communes, qui permet de suivre le fil d'actualités de la commune, d'échanger, d'effectuer des signalements, de faire connaître les associations, de réaliser des sondages, etc...

Fabrice ROUSSEAU rappelle la tenue d'une **manifestation ludique** autour de l'environnement samedi 5 juin de 10h à 13h au quai Doyen, avec animation musicale.

Monsieur le Maire rappelle la tenue des **élections départementales et régionales** les dimanche 20 et 27 juin 2021, de 8h à 18h. Il est fait appel aux bonnes volontés pour tenir les 4 bureaux de vote. Il indique également que les circonstances imposent aux habitants un 3^{ème} scrutin le dimanche 4 juillet suivant, avec un éventuel second tour le 11 juillet. Les informations figureront sur la page Facebook de la commune.

Il ajoute que le nouveau **schéma directeur de l'eau potable** sera présenté à Veyrier le 22 juin prochain à 18h.

La séance est levée à 20h30.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le **mardi 15 juin 2021 à 18h** en salle consulaire de la mairie.

A Veyrier du Lac, le 8 juin 2021

Le Maire

Thomas TERRIER

